

UNITED NATIONS



NATIONS UNIES  
UNITED NATIONS

12 MARCH 1947

LIBRARY

# SECURITY COUNCIL OFFICIAL RECORDS

SECOND YEAR

---

CONSEIL DE SECURITE

PROCES-VERBAUX OFFICIELS

DEUXIEME ANNEE

No. 25

118th meeting  
12 March 1947

118ème séance  
12 mars 1947

Lake Success  
New York

## TABLE OF CONTENTS

### Hundred and eighteenth meeting

*Page*

93. Provisional agenda .....	513
94. Adoption of the agenda.....	513
95. Continuation of the discussion of the draft trusteeship agreement for former Japanese mandated islands.....	513

### Documents

*Annex*

The following document is relevant to the hundred and eighteenth meeting and appears in Supplement No. 8, Second Year:

Letter from the representative of the United States of America to the Secretary-General, dated 17 February 1947, and enclosed draft trusteeship agreement for the former Japanese mandated islands (document S/281/Corr.1) .....

17

## TABLE DES MATIERES

### Cent-dix-huitième séance

*Pages*

93. Ordre du jour provisoire.....	513
94. Adoption de l'ordre du jour.....	513
95. Suite de la discussion du projet d'accord de tutelle sur les îles antérieurement sous mandat japonais .....	513

### Documents

*Annexe*

Le document suivant se rapporte à la cent-dix-huitième séance et figure au Supplément No 8, Deuxième Année:

Lettre, en date du 17 février 1947, adressée au Secrétaire général par le représentant des Etats-Unis d'Amérique, et projet d'accord de tutelle sur les îles antérieurement sous mandat japonais annexé à cette lettre (document S/281/Corr.1) .....

17



# SECURITY COUNCIL

# CONSEIL DE SECURITE

OFFICIAL RECORDS SECOND YEAR	No. 25	PROCES-VERBAUX OFFICIELS DEUXIEME ANNEE	No 25
<b>HUNDRED AND EIGHTEENTH MEETING</b>		<b>CENT-DIX-HUITIEME SEANCE</b>	
<i>Held at Lake Success, New York, on Wednesday, 12 March 1947, at 3 p.m.</i>		<i>Tenue à Lake Success, New-York, le mercredi 12 mars 1947, à 15 heures.</i>	
<i>President: Mr. O. ARANHA (Brazil).</i>		<i>Président: M. O. ARANHA (Brésil).</i>	
<i>Present: The representatives of the following countries: Australia, Belgium, Brazil, China, Colombia, France, Poland, Syria, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom, United States of America.</i>		<i>Présents: Les représentants des pays suivants: Australie, Belgique, Brésil, Chine, Colombie, France, Pologne, Syrie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni, Etats-Unis d'Amérique.</i>	
<b>93. Provisional agenda (documents S/294 and S/294/Corr.1)</b>		<b>93. Ordre du jour provisoire (documents S/294 et S/294/Corr.1)</b>	
1. Adoption of the agenda. 2. Letter from the representative of the United States of America to the Secretary-General, dated 17 February 1947, and enclosed draft trusteeship agreement for the former Japanese mandated islands (document S/281). <sup>1</sup>		1. Adoption de l'ordre du jour. 2. Lettre, en date du 17 février 1947, adressée au Secrétaire général par le représentant des Etats-Unis d'Amérique, et projet d'accord de tutelle sur les îles antérieurement sous mandat japonais annexé à cette lettre (document S/281/Corr.1). <sup>1</sup>	
<b>94. Adoption of the agenda</b> <i>The agenda was adopted.</i>		<b>94. Adoption de l'ordre du jour</b> <i>L'ordre du jour est adopté.</i>	
<b>95. Continuation of the discussion of the draft trusteeship agreement for former Japanese mandated islands</b>		<b>95. Suite de la discussion du projet d'accord de tutelle sur les îles antérieurement sous mandat japonais</b>	
<i>The PRESIDENT: The Secretary-General has received a cablegram from the Prime Minister of New Zealand, which the Assistant Secretary-General will read to the Council.</i>		<i>Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Le Secrétaire général a reçu du Premier Ministre de la Nouvelle-Zélande un câbogramme dont le Secrétaire général adjoint va donner lecture au Conseil.</i>	
<i>Mr. SOBOLEV (Assistant Secretary-General): The cablegram from the Prime Minister of New Zealand, Mr. P. Fraser, to the Secretary-General, dated 13 March 1947,<sup>2</sup> reads as follows:</i>		<i>M. SOBOLEV (Secrétaire général adjoint) (traduit de l'anglais): Voici le texte du câbogramme, en date du 13 mars 1947<sup>2</sup>, adressé au Secrétaire général par M. P. Fraser, Premier Ministre de la Nouvelle-Zélande:</i>	
<i>"I have the honour to request, under Article 31 of the Charter, that New Zealand participate in the discussions in the Security Council upon the United States draft trusteeship agreement for the Japanese mandated islands.</i>		<i>"J'ai l'honneur de demander, en vertu de l'Article 31 de la Charte, que la Nouvelle-Zélande soit autorisée à participer aux discussions du Conseil de sécurité sur le projet d'accord de tutelle présenté par les Etats-Unis sur les îles sous mandat japonais.</i>	

<sup>1</sup> See *Official Records of the Security Council*, Second Year, Supplement No. 8, Annex 17.

<sup>2</sup> Document S/297.

<sup>1</sup> Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité*, Deuxième Année, Supplément No 8, Annexe 17.

<sup>2</sup> Document S/297.

"The New Zealand Government considers that the disposition made for these islands is an essential part of any plan for the control of Japan and the peace settlement with that country. It is, therefore, a matter of interest to those States which took an active part in the war against Japan. It has been agreed that these States are those which are represented upon the Far Eastern Commission. The New Zealand Government, therefore, requests that those members of the Far Eastern Commission not represented on the Security Council (namely, the Netherlands, Canada, New Zealand, India and the Philippines), be invited to participate, if they so desire, in the discussions under reference.<sup>1</sup>

"The view that the settlement made for these islands is of special interest to New Zealand is further supported by the fact that the United States has informed the New Zealand Government of its proposals.

(Signed) P. FRASER  
Prime Minister"

The PRESIDENT: I have just received a letter from the Liaison Officer of the delegation of India to the United Nations. I shall ask the Assistant Secretary-General to read it to the Council:

Mr. SOBOLEV (Assistant Secretary-General): The following is the text of the letter from the Liaison Officer of the Indian delegation, Mr. S. Sen, addressed to the President of the Security Council, dated 12 March 1947:<sup>2</sup>

"At the one hundred and sixteenth meeting held on Friday, 7 March 1947, the Council considered a letter from the representative of the United States to the Secretary-General, dated 17 February 1947, and enclosed draft trusteeship agreement for the former Japanese mandated islands. The discussion of the subject was, however, postponed on the proposal of the Australian representative 'to allow for any applications to participate in this discussion, in case such applications should be thought desirable by non-members of the Council'.

"I am directed, therefore, to apply to you for the privileges under Article 31 of the Charter, to enable the Council to be acquainted with the views of the Government of India whose interest in the matter is unquestioned.<sup>3</sup>

"I have the honour to be, etc.

(Signed) S. SEN  
Permanent Liaison Officer"

The PRESIDENT: It is now up to the Council to decide on this question. Does any representative wish to make a comment?

<sup>1</sup> See *Official Records of the Security Council*, Second Year, Supplement No. 9, Annexes 18 and 19.

<sup>2</sup> Document S/299.

<sup>3</sup> See *Official Records of the Security Council*, Second Year, Supplement No. 9, Annexes 18 and 21.

"Le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande estime que le règlement du sort de ces îles constitue un facteur essentiel de tout plan de contrôle du Japon et de règlement de la paix avec ce pays. Cette question intéresse donc les Etats qui ont pris une part active à la guerre contre le Japon. Il a été convenu que ces Etats sont ceux qui sont représentés à la Commission pour l'Extrême-Orient. En conséquence, le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande demande que les membres de la Commission pour l'Extrême-Orient qui ne sont pas représentés au Conseil de sécurité, à savoir les Pays-Bas, le Canada, la Nouvelle-Zélande, l'Inde et les Philippines, soient invités à participer, s'ils le désirent, aux dites discussions<sup>1</sup>.

"A l'appui du point de vue selon lequel le règlement du sort de ces îles intéresse particulièrement la Nouvelle-Zélande, nous citerons le fait que les Etats-Unis ont mis le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande au courant de leurs propositions.

(Signé) P. FRASER  
Premier Ministre"

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je viens de recevoir une lettre du secrétaire de la délégation de l'Inde chargé de la liaison avec les Nations Unies. Je demande au Secrétaire général adjoint d'en donner lecture au Conseil.

M. SOBOLEV (Secrétaire général adjoint) (*traduit de l'anglais*): Voici le texte de la lettre, en date du 12 mars 1947, adressée au Président du Conseil de sécurité par M. S. Sen, Secrétaire de la délégation de l'Inde chargé de la liaison avec les Nations Unies<sup>2</sup>.

"Au cours de sa cent-seizième séance, tenue le vendredi 7 mars 1947, le Conseil a examiné une lettre en date du 17 février 1947 adressée au Secrétaire général par le représentant des Etats-Unis, transmettant un projet d'accord de tutelle sur les îles antérieurement sous mandat japonais. Toutefois, sur la proposition du représentant de l'Australie, la discussion de cette question a été ajournée 'afin de permettre aux Etats non membres du Conseil de sécurité, désireux de participer à cette discussion, de faire une demande à cet effet'.

"En conséquence, je suis chargé par mon Gouvernement de vous demander l'application des droits qui, en vertu de l'Article 31 de la Charte, permettront au Conseil de sécurité de prendre connaissance des vues du Gouvernement de l'Inde, qui porte à cette question un intérêt incontesté<sup>3</sup>.

"J'ai l'honneur . . .

(Signé) S. SEN  
Secrétaire chargé de la liaison"

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Il appartient maintenant au Conseil de se prononcer sur cette question. Un représentant a-t-il des observations à formuler?

<sup>1</sup> Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité*, Deuxième Année, Supplément No 9, Annexes 18 et 19.

<sup>2</sup> Document S/299.

<sup>3</sup> Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité*, Deuxième Année, Supplément No 9, Annexes 18 et 21.

**Mr. AUSTIN (United States of America) :** The United States has already indicated, during the debate here on this question of agreement to the proposal for trusteeship, that the subject of a trusteeship is of the highest ethical character. Consequently, the procedure of the Security Council leading up to agreement or disagreement ought to be absolutely free from any unfair advantage or even the shadow of a rigid application of rules to the situation. Therefore, the United States freely assents to this request by New Zealand to participate in the discussions in the Security Council.

In so doing, however, the United States declares that it does not agree to the grounds stated or to the alleged statement of facts referred to in this letter, such as that the "disposition made for these islands is an essential part of any plan for the control of Japan and the peace settlement with that country". That is a matter which we shall discuss later if it becomes an issue, but it should not be assumed, at this point, that the United States agrees with any of these allegations of fact. It does not agree. Although the United States denies these allegations, it freely assents to the invitation to participate in these discussions being extended to New Zealand, and hopes that the matter may be handled speedily, not with intemperate speed, but certainly without unnecessary delay. With respect to the request from India we adopt the same position. We will join readily with our colleagues on the Security Council in extending the invitation to India.

By what I have said regarding the allegation of facts, I meant to deny the assertion that those members of the Far Eastern Commission are necessarily interested. However, I want to say now that should any of those members request to be heard within a reasonable time, the United States will join freely with the other members of the Security Council in inviting them.

**Mr. HASLUCK (Australia) :** The Australian delegation would like to support the proposal, which has been made by the representative of the United States that New Zealand and India be invited to participate in the discussion of this question. We should also like to express our concurrence with the view stated by the representative of the United States, that if the other countries mentioned in the cablegram from the Prime Minister of New Zealand should desire to attend, it would be appropriate to ask them to participate.

**The PRESIDENT:** If there is no objection to extending an invitation to the Governments of India and New Zealand to participate in our discussion concerning the former Japanese mandated islands, I assume that we agree on this matter.

May we also agree that any other member of the Far Eastern Commission who may ask to be heard shall be invited?

**M. AUSTIN (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*) :** Au cours des débats qui se sont déjà déroulés ici sur l'adoption du projet d'accord de tutelle, les Etats-Unis ont indiqué que la question de la tutelle revêtait à leurs yeux un caractère moral des plus élevés. Le Conseil de sécurité, avant d'aboutir à un accord ou à un désaccord, devrait donc éviter tout traitement de faveur et même tout ce qui pourrait évoquer une application trop rigide des règles établies en vue de la présente situation. En conséquence, les Etats-Unis consentent volontiers à ce qu'il soit donné satisfaction à la demande de la Nouvelle-Zélande de participer aux délibérations du Conseil de sécurité.

Ce faisant, les Etats-Unis tiennent cependant à affirmer qu'ils ne sont d'accord ni sur l'exposé des motifs ni sur l'exposé des faits allégués dans cette lettre, par exemple, sur le fait que "le sort réservé à ces îles constitue un facteur essentiel de tout plan de contrôle du Japon et de tout règlement pacifique concernant ce pays". C'est là une question que nous discuterons plus tard si elle est soulevée, mais il ne faudrait pas supposer que les Etats-Unis admettent aucune de ces allégations. Ils ne les admettent pas. En fait, ils les nient, mais acceptent cependant volontiers que la Nouvelle-Zélande soit invitée à participer à ces délibérations, en espérant voir cette question résolue rapidement, sans précipitation, mais également sans délai inutile. Le Gouvernement des Etats-Unis adopte la même position à l'égard de la demande présentée par l'Inde. Nous nous associons volontiers à nos collègues du Conseil de sécurité pour inviter l'Inde à participer aux délibérations.

Ce que j'ai dit sur les faits allégués à l'appui de ces demandes s'applique également à l'affirmation selon laquelle cette question intéresse nécessairement les membres de la Commission pour l'Extrême-Orient. Toutefois, je tiens à dire dès maintenant que si l'un quelconque de ces membres demande, dans un délai raisonnable, à être entendu, les Etats-Unis sont tout disposés à se joindre aux autres membres du Conseil de sécurité pour l'inviter à participer aux délibérations.

**M. HASLUCK (Australie) (*traduit de l'anglais*) :** La délégation de l'Australie désirerait appuyer la proposition du représentant des Etats-Unis tendant à ce que la Nouvelle-Zélande et l'Inde soient invitées à participer à la discussion de la question. Nous ajoutons également que nous partageons le point de vue exprimé par le représentant des Etats-Unis, en ce sens que si les autres pays cités dans le câblogramme du Premier Ministre de la Nouvelle-Zélande désirent assister aux délibérations, il conviendrait de les y inviter.

**Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*) :** Si personne ne s'oppose à ce que les Gouvernements de l'Inde et de la Nouvelle-Zélande soient invités à participer à nos discussions sur les îles antérieurement sous mandat japonais, je considérerai que nous sommes tous d'accord sur cette question.

Sommes-nous également d'accord pour que tout autre membre de la Commission pour l'Extrême-Orient qui demanderait à être entendu soit invité?

*The proposal was adopted.*

The PRESIDENT: I think the course for us hereafter will be to ask the Secretary-General to communicate with the Governments concerned, and request them to send a duly accredited representative to take part in our discussion.<sup>1</sup>

Since we have no immediate business before us, I think we should adjourn. We can tentatively schedule our next meeting on this subject for Monday, if the representatives of the invited countries are already here.

Mr. HASLUCK (Australia): Before adjourning I should like to take the opportunity of placing before the Council an amendment to the draft trusteeship agreement, which I have been instructed to submit on behalf of the Australian Government. Assuming that we are about to adjourn, I will not attempt to explain the reasons for this amendment, but simply place it before the members of the Council so that they will have the opportunity of studying it before our next session. It is proposed to add a new article to the draft trusteeship agreement, article 17, which reads as follows:

"This agreement is subject to confirmation in the interim or final treaty of peace between Japan and the allied Powers victorious in the war against Japan, it being understood that by such treaty Japan shall be required to surrender all its rights, if any, relating to the control and administration of the present territories, and such territories shall be formally detached from any form of control by Japan."

I formally submit this amendment on behalf of the Australian Government.

The PRESIDENT: I can only accept amendments at this time. I cannot allow any discussion before the invited countries are with us. If some of the members wish to present amendments we shall accept them, but I cannot allow any discussion now following the decision of the Council.

Mr. AUSTIN (United States of America): I shall, of course, conform to the ruling of the Chair, because I believe it to be sound. I would obey it at all events, whether I agreed with the ruling or not, but in this case I think the Chair is perfectly right. In fairness to every one on this Council, however, I wish to give notice that at the proper time I shall raise a point of order against this amendment.

Sir Alexander CADOGAN (United Kingdom): As I said at an earlier meeting, my Government has instructed me to submit two amendments. I have just given the text of these amendments to the Secretariat for distribution. I hope they may come up for discussion at our next meeting on this subject.

*The meeting rose at 3.47 p.m.*

*Cette proposition est acceptée.*

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je crois qu'il nous reste maintenant à demander au Secrétaire général de se mettre en rapport avec les Gouvernements intéressés afin de les prier d'envoyer un représentant dûment accrédité pour prendre part à nos délibérations<sup>1</sup>.

L'ordre du jour étant épuisé, je crois que nous pourrions lever la séance. Nous pourrions, à titre provisoire, fixer à lundi la date de notre prochaine séance, si les représentants des pays invités sont arrivés d'ici là.

M. HASLUCK (Australie) (*traduit de l'anglais*): Avant de nous ajourner, je voudrais déposer devant le Conseil un amendement au projet d'accord de tutelle que je suis chargé de présenter au nom du Gouvernement australien. Comme nous sommes sur le point de nous séparer, je n'entreprendrai pas d'exposer les raisons qui motivent cet amendement, mais me bornerai à le présenter aux membres du Conseil afin qu'ils soient à même de l'étudier avant notre prochaine séance. Nous proposons d'ajouter au projet d'accord de tutelle un nouvel article, l'article 17, ainsi conçu:

"Cet accord est conclu sous réserve de confirmation par le traité de paix provisoire ou définitif entre le Japon et les Puissances alliées victorieuses dans la guerre contre le Japon, étant entendu qu'aux termes de ce traité, le Japon devra renoncer à tous ses droits, s'il en est, relatifs au contrôle et à l'administration des territoires en question, et que ces territoires seront formellement soustraits à tout contrôle japonais sous quelque forme que ce soit."

Je soumets officiellement cet amendement au nom du Gouvernement australien.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je ne puis pour le moment qu'accepter les amendements; il n'est pas en mon pouvoir d'en autoriser la discussion avant que les pays invités se soient joints à nous. Si certains des membres désirent présenter des amendements, nous les accepterons, mais, étant donné la décision prise par le Conseil, je ne puis en autoriser la discussion.

M. AUSTIN (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): J'accepte naturellement la décision du Président, parce que je la crois sage. Je m'y serais d'ailleurs conformé, même si je ne l'approuvais pas, mais, en l'occurrence, j'estime que le Président a tout à fait raison. Je voudrais, toutefois, en toute loyauté à l'égard de mes collègues, les prévenir qu'au moment voulu je souleverai une motion d'ordre contre cet amendement.

Sir Alexander CADOGAN (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*): Comme je l'ai déclaré au cours d'une séance antérieure, mon Gouvernement m'a chargé de présenter deux amendements. Je viens de communiquer au Secrétariat le texte de ces amendements, afin qu'il les distribue. J'espère qu'ils pourront être discutés à notre prochaine séance.

*La séance est levée à 15 h. 47.*

<sup>1</sup> See *Official Records of the Security Council*, Second Year, Supplement No. 9, Annex 18.